

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Exercice financier : **2021-2022**
 Trimestre : **Octobre à décembre 2021**

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition	Coûts de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Tablettes	5	0	0 \$	299 \$
Rogers	Téléphones intelligents	42	0	0 \$	1 453 \$
Télus	Tablettes	6	0	0 \$	202 \$
Télus	Téléphones intelligents	1850	0	5 450 \$	87 873 \$

Informations complémentaires

— Les coûts d'acquisition et de service mensuels sont payés par le ministère de la Justice qui agit à titre de fournisseur de services pour le DPCP. Le DPCP rembourse les coûts de télécommunication mobile au ministère de la Justice par le biais d'une entente de services.